



Compte-rendu du conseil municipal du 11 Décembre 2015

Etaient présents: Mmes Andrée VIELVOYE, Marie-Renée EYMARD, Véronique LE GURUN
Caroline LE GURUN, Angèle LE FUR, Elsa BRUGALE
Mrs Philippe LE FUR, Patrick LE FUR, Alan LE GURUN, Patrick SOUNY

Absents : M Gwendal LE ROUX a donné pouvoir à Patrick SOUNY

Secrétaire de séance: Véronique LE GURUN

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 30

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 Novembre 2015

Le compte rendu est validé à l'unanimité après avoir fait rectifier le vote du Conseil Municipal pour le droit de préemption concernant la parcelle AE 1082, il a été de 4 voix pour ne pas préempter, 4 voix pour préempter et 2 abstentions. Refus voté, la voix du Maire pour ne pas préempter a été prépondérante.

Approbation à l'unanimité

2- Les tarifs carburant

Afin de permettre de couvrir les frais supportés par la commune lors des livraisons de Fuel Domestique et de Gas-oil pêche (frais de livraison, entretien, amortissement de matériel) Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'appliquer le tarif suivant :

- Pour le gas-oil pêche :
 - o 5 centimes d'euro par litre en plus du prix de marché
- Pour le fuel domestique :
 - o 10 centimes d'euro par litre en plus du prix du marché pour les livraisons de 500 litres et +
 - o 12 centimes d'euros en plus du prix du marché pour les livraisons inférieures à 500 litres

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité la proposition de Madame le Maire

3- Droit de préemption

- 1- Vente de la parcelle AE 1262, 1264 et 1266 pour une surface de 554 M2 pour une valeur de 175 000 €

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas appliquer le droit de préemption

- 2- Vente de la parcelle AD 522 de 112 M2 pour une valeur de 6 720 €

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas appliquer le droit de préemption

- 3- Vente de la parcelle AE 1026 de 296 M2 pour une valeur de 69120 €

Les membres du Conseil municipal décident de ne pas appliquer le droit de préemption
(10 voix pour ne pas appliquer le droit de préemption et une abstention)

4- Questions diverses

4-1 Décision Modificative

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les crédits ouverts au chapitre 012, frais de personnel sont insuffisants. Elle propose aux membres du Conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante sur l'exercice 2015 :

Section de Fonctionnement – Dépenses :

Chapitre 011 Charges à caractère générale :

Article 61522 Entretien bâtiments - 15 000.00 €

Chapitre 012 Charges du personnel :

Article 6411 Personnel titulaire + 3 000.00 €

Article 6413 Personnel non titulaire + 10 000.00 €

Article 6450 Charges Sociales + 2 000. 00 €

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité la proposition de Madame le Maire

4-2 Subvention association des parents d'élèves du collège des Iles du Ponant

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'association des parents d'élèves du collège des Iles du Ponant pour l'année scolaire 2015 - 2016.

Cette demande concerne 2 élèves Houatais pour un voyage en Angleterre en Mars 2016.

Madame le Maire propose une subvention de 150 € par élève, soit 300 € pour les 2 élèves.

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal votent (10 voix pour, 1 abstention) la subvention de 300 € (trois cents euros).

4-3 Elimination des gravats (Déconstruction, construction, fin de chantier)

Il sera remis aux pétitionnaires (PC et DP) un devis pour la prise en charge de l'élimination des gravats : coût par big-bag ;
Mesure adoptée à l'unanimité

4-4 La chasse sur Houat

Un conseiller municipal s'est fait le porte-parole de Houatais en s'informant sur le règlement de la chasse. Patrick LE FUR, Président de l'Association de chasse et conseiller précise :

- Qu'une distance de 150 m des maisons doit être respectée
- Qu'il n'y a plus de garde-chasse sur Houat